

Consignes d'utilisation pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables AWB



Gütegemeinschaft
Abfall- und Wertstoff-
behälter e.V., Köln

1.	Champ d'application	2
2.	Consignes et directives	2
3.	Utilisation appropriée	3
3.1	Collecte des déchets résiduels et recyclables	3
3.2	Poids total maximal admissible	3
3.3	Identification des fractions	4
3.4	Remplissage des conteneurs à déchets résiduels et recyclables	5
3.5	Vidage des conteneurs à déchets résiduels et recyclables par camion benne	6
3.6	Recommandations pour conteneurs à biodéchets	7
3.7	Emplacement et déplacement	7
3.8	Nettoyage des conteneurs à déchets résiduels et recyclables	8
4.	Réparations	8
5.	Rééquipement en pièces supplémentaires	9
6.	Essais	9
7.	Stockage et transport	9
8.	CONSIGNES DE SÉCURITÉ	10
9.	Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage	11
9.1	Conteneurs à 2 roues	11
9.2	Conteneurs à 4 roues – Généralités	12
9.3	Conteneurs à 4 roues – Couvercle plat	12
9.4	Conteneurs à 4 roues – Couvercle bombé	13
9.5	Conteneurs à 4 roues – Couvercle bombé avec couvercle dans le couvercle DiD	13
9.6	Conteneurs à 4 roues – Couvercle bombé avec sécurité enfants	13

1. Champ d'application

Ces recommandations d'application sont valables pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables AWB selon RAL-GZ 951-1.

- Conteneurs à 2 roues avec un volume jusqu'à 400 l
- Conteneurs à 4 roues avec un volume jusqu'à 1300 l

2. Consignes et directives

- DIN EN 840-1 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets.
Conteneurs à 2 roues avec un volume jusqu'à 400 l et vidage par peigne – Dimensions et conception.
- DIN EN 840-2 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets.
Conteneurs à 4 roues avec un volume jusqu'à 1300 l avec couvercle plat avec préhension par tourillons et/ou par peigne – Dimensions et conception.
- DIN EN 840-3 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets.
Conteneurs à 4 roues avec un volume jusqu'à 1300 l avec couvercle coulissant avec préhension par tourillons et/ou par peigne – Dimensions et conception.
- DIN EN 840-5 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets.
Exigences de performances et méthodes d'essais.
- DIN EN 840-6 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets – exigences sécuritaires et sanitaires.
- DIN 30760 Conteneurs roulants pour la collecte des déchets - conteneurs à 2 roues avec un volume de 60 l à 360 l pour vidage en pointe Diamond.
- EN 15132 Abris de conteneurs.
- EN 1501-1 à 5 Bennes de collecte.
- 2009/104/EG Directives d'utilisation concernant le règlement de prévention des accidents (UVV).
- 90/269 EWG Directives concernant la manipulation pouvant entraîner un risque pour la santé.
Réglementations en matière de sécurité et de protection de la santé lors de la manipulation manuelle.
- RAL-GZ 951/1 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables - assurance qualité.

3. Utilisation appropriée

3.1. Collecte des matières recyclables et des déchets résiduels

- Le conteneur est destiné à la collecte des matières recyclables et des déchets résiduels. Seules les fractions prévues à cet effet (telles que déchets résiduels, vieux papiers, verre, déchets organiques) sont jetées dans le bac correspondant.
- Les conteneurs à déchets AWB doivent être manipulés correctement et avec soin et feront l'objet d'un examen visuel avant toute utilisation afin d'exclure tout dégât matériel pouvant provoquer des blessures. Si un tel cas se présente, le conteneur à déchets ne doit pas être utilisé.
- Evitez de remplir le conteneur à déchets de cendres chaudes ou de tout autre matériau caustique, inflammable, chaud ou incandescent. Est à bannir également toute matière pouvant déformer ou endommager le récipient.
- Il est également interdit de déposer dans le conteneur à déchets des animaux morts ou tout autre déchet dont le stockage et le transport sont réglementés par la loi, ceux-ci sont, par exemple, résidus de peinture, médicaments, etc... (voir les GGVS, GGVE, GGVSee pour l'Allemagne, et la réglementation ADR pour l'Europe).

3.2. Poids total maximal admissible

Le poids total maximal admissible du conteneur à déchets rempli ne doit pas être dépassé (Voir identification sur la cuve). Selon la norme DIN EN 840, le poids total est calculé à partir de la somme de : densité 0,4 [kg/dm³] x volume nominal + poids du conteneur à déchets. En général, ce poids n'est pas dépassé lorsqu'il s'agit de déchets ménagers habituels. Toutefois, ce poids total risque d'être dépassé en remplissant entièrement le conteneur à déchets avec des gravats de construction, de déchets alimentaires ou des matériaux similaires représentant une densité spécifique élevée.

Modèle de conteneur	Poids total maximal admissible	Modèle de conteneur	Poids total maximal admissible
AWB 60	50 kg	AWB 500	240 kg
AWB 80/90	50 kg	AWB 660	310 kg
AWB 110/120	60 kg	AWB 770	360 kg
AWB 140	70 kg	AWB 1000	460 kg
AWB 180/190	90 kg	AWB 1100	510 kg
AWB 240	110 kg	AWB 1700	580 kg
AWB 260	120 kg		
AWB 340/360	160 kg		

Consignes d'utilisation pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables AWB

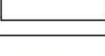


Gütegemeinschaft
Abfall- und Wertstoff-
behälter e.V., Köln

3.3. Identification des fractions

En règle générale, la couleur du couvercle définit la matière à collecter et/ou à recycler. Ces couleurs indicatives sont définies dans la norme RAL-GZ 951/1.

Colour recommendations for the identification of waste and recyclables according to the RAL Quality mark RAL-GZ 951/1

Colours	Comparable to RAL-colour samples	Recommended use
grey	7021 	Residual waste
green	6011 	Bio-waste or green glass, respectively
green (suitable for the use of recyclates)	6020 	Bio-waste or green glass, respectively
brown	8025 	Bio-waste or brown glass, respectively
brown (suitable for the use of recyclates)	8028 	Bio-waste or brown glass, respectively
blue	5015 	Recovered paper
blue (suitable for the use of recyclates)	5003 	Recovered paper
yellow	1018 1021 	Light-weight packaging materials
red	3020 	Hazardous substances
white	9003 	Hospital waste or white glass, respectively

The colour values shown above are colour guidelines according to RAL. It should be noted that the colours outlined in the overview are recommendations only.

3.4. Remplissage des conteneurs à déchets AWB

- Lors du remplissage, n'ouvrez le bac qu'à l'aide des poignées ou de la barrette prévues à cet effet sur le couvercle.
- N'ouvrez pas le couvercle (notamment le couvercle coulissant) par l'arrière du bac. Il est également déconseillé d'ouvrir le couvercle coulissant par les côtés.
- En cas d'accessoire, tel que la pédale d'ouverture, il est essentiel de l'utiliser pour l'ouverture afin de ne pas endommager le conteneur à déchets et d'éviter des accidents éventuels.
- En cas d'opercules spécifiques pour le verre ou le papier ou autres options, le remplissage doit s'effectuer uniquement par ces orifices.
- Les systèmes de verrouillage doivent être déverrouillés avant le remplissage.
- Ouvrez ou maintenez suffisamment le couvercle pour éviter qu'il ne se ferme involontairement en cas de coup de vent ou d'un déplacement du conteneur à déchets.
- Les déchets résiduels ou recyclables doivent être déposés dans le bac de manière à éviter toute situation dangereuse telle que formation de poussière, de vapeur ou de projection de débris ou de liquide.
- Ne vous penchez pas à l'intérieur du conteneur à déchets.
- Evitez de remplir le conteneur à déchets de cendres chaudes ou de tout autre matériau caustique, inflammable, chaud ou incandescent. Est à bannir également toute matière pouvant déformer ou endommager le récipient.
- Tout déchet pouvant salir anormalement ou même endommager les bennes de collecte ou les installations de traitement des déchets est formellement interdit.
- Les déchets résiduels ou recyclables ne doivent être ni pressés ni compactés à l'intérieur du conteneur.
- Le conteneur à déchets ne doit pas être rempli au point de ne plus pouvoir fermer le couvercle.
- Si des systèmes de fermeture sont montés sur le conteneur, ils doivent être verrouillés de nouveau après l'avoir rempli.
- Après chaque remplissage, il est nécessaire de bien refermer le couvercle pour éviter que la pluie, des insectes ou des rongeurs s'introduisent à l'intérieur du récipient.

3.5 Vidage des conteneurs à déchets par camion benne

Les conteneurs à déchets ne sont pas prévus pour un vidage manuel. Ils sont équipés d'une collerette de type A selon DIN EN 840 et destinés au lève-conteneur selon la norme DIN EN 1501-5. Les conteneurs à 4 roues peuvent également être dotés de tourillons latéraux selon DIN EN 840 pour la préhension par lève-conteneur selon EN 1501-5.

- Lors du vidage par lève-conteneur, il faudra veiller à ce que toute la surface de la collerette du conteneur soit saisie par les dents du peigne de préhension.
- En outre, il est essentiel que la barre de protection du dispositif de levage de la benne recouvre de pleine largeur toute la partie supérieure frontale de la collerette pendant tout le cycle de vidage. Les dimensions du lève-conteneur de la benne doivent satisfaire aux recommandations du fabricant et aux normes DIN EN 840 et EN 1501. Ces cotes sont à vérifier régulièrement, et, en cas d'écart, il faudra procéder à un réglage.
- Conformément à la norme RAL-GZ 951/1 les conteneurs à déchets sont conçus et testés pour un angle d'inclinaison de 25°. La norme DIN EN 1501-5 pour bennes avec lève-conteneur exige également cet angle maximal admissible pour les dispositifs de vidage. Il est important de veiller à ce que cet angle ne soit pas dépassé, par exemple par une vitesse ou accélération de levage trop élevée non autorisée ou un déplacement abrupt ou un mauvais maintien du conteneur à déchets lors du vidage.
- En cas de dommages visibles sur le système de préhension du conteneur, il faudra éviter le vidage et procéder à son remplacement immédiat.
- Quand le conteneur à déchets est accroché au lève-conteneur pour le vidage, le couvercle doit entièrement reposer sur la cuve, c'est-à-dire que le couvercle ne doit pas être levé ou entrouvert en raison d'une surcharge de déchets. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner la casse du couvercle.

3.6. Recommandations pour les conteneurs à biodéchets

En été comme en hiver, il est conseillé d'envelopper les déchets organiques humides dans du papier journal. Par l'absorption de l'humidité grâce au papier, le gel de la matière est réduit en hiver, et, en été, le processus de fermentation est ralenti ce qui évite la propagation trop rapide d'odeurs désagréables et réduit la prolifération d'insectes et de larves.

Il est recommandé, par ailleurs, d'utiliser des récipients avec des trous de ventilation sur les côtés et une grille au fond permettant la réduction du poids et /ou l'écoulement automatique du liquide. Il existe également des modèles avec une fermeture hermétique du couvercle avec ou sans système de filtre.

En général :

- Si possible, il est conseillé de placer les conteneurs à biodéchets dans un endroit ombragé. Le plein soleil pouvant atteindre plus de 60° rendrait la matière plastique trop souple.
- Le couvercle devra être refermé après chaque utilisation.
- Emballez les déchets humides dans du papier journal.
- Ne remplissez pas avec du liquide.
- Si possible, disposez les déchets de cuisine et du jardin en couches séparées.
- La tonte de gazon devra être sèche avant de la déposer dans le conteneur, sinon son agglutination pourrait entraver l'évacuation.
- Un rinçage régulier du conteneur est conseillé.
- Il ne faudra pas dépasser le poids total admissible du conteneur indiqué sur l'avant de la cuve. Les surcharges éventuelles provoqueraient des fissures durant le transport et lors du vidage par la benne.

3.7. Emplacement et déplacement

- Déplacez ou roulez le conteneur à déchets uniquement à l'aide des poignées ou du tube prévus à cet effet.
- Ne le portez pas.
- Evitez de poser des objets sur le conteneur et sur le couvercle.
- Débarrassez le conteneur à déchets de toute trace de givre ou de neige avant l'utilisation.
- Posez le conteneur à déchets sur une surface plane et veillez à une position stable.
- L'utilisation des conteneurs à déchets en zones représentant un risque d'explosion est interdite en raison de l'éventuelle charge statique de la matière plastique et des étincelles pouvant être provoquées sur la matière métallique.
- Les conteneurs à déchets sont par leurs dimensions compatibles avec les abris-conteneurs selon DIN EN 15132.
- Etant donné que des déchets potentiellement dangereux pour la santé peuvent tomber du conteneur lors du déplacement, il faudra que le couvercle reste soigneusement fermé.

3.8 Nettoyage du conteneur à déchets résiduels et recyclables

- Le conteneur AWB devra être rincé périodiquement avec de l'eau.
- La réglementation concernant l'élimination des eaux usées doit être respectée.
- N'utilisez pas de produits de nettoyage abrasifs ou des solvants !

Nettoyage à haute pression

Le nettoyage des CDR avec des nettoyeurs haute pression est autorisé dans les conditions suivantes :

- 1) Le nettoyage des CDR doit être effectué à l'aide de nettoyeurs haute pression de type régulier (jusqu'à 145 bars max.) et d'une buse à large fente.
- 2) Une distance minimale de 200 mm doit être respectée par rapport à la buse.
- 3) Le temps de présence du jet de pulvérisation sur un point de le CDR ne doit pas dépasser 1 sec.
- 4) Les produits de nettoyage sont autorisés à condition qu'il s'agisse de produits de nettoyage auxquels le PEHD est chimiquement résistant. Après le nettoyage, le CDR doit être entièrement débarrassé du produit de nettoyage à l'eau claire.
- 5) La température maximale de l'eau ne doit pas dépasser 60°C, en respectant le point 2 (temps de présence max. 1 sec).
- 6) Au cours du processus de nettoyage et de séchage, la température à cœur de Le CDR ne doit pas dépasser 45°C.
- 7) Il faut prendre des dispositions pour la sécurité au travail, notamment l'évaluation de la sécurité, la formation, l'équipement de protection, la prévention des brûlures, les dangers du jet d'eau à haute pression, les dangers liés au produit de nettoyage, etc.
- 8) L'élimination des eaux usées doit être effectuée dans les règles de l'art, en tenant compte des exigences environnementales en vigueur.
- 9) En cas de dommages identifiables après le processus de nettoyage, l'aspect des dommages doit être évalué conformément au chapitre 9 « Dommages/dysfonctionnements possibles des CDR et mesures à prendre ».

4. Réparation

- Pour la réparation du conteneur, il ne faudra utiliser que des pièces de rechange d'origine.
- Les réparations ne peuvent être effectuées que par des personnes habilitées par le fabricant.
- La réparation de systèmes de préhension endommagés est interdite.
Ceci est autant valable pour la collerette (DIN EN 840 Forme A) que pour la collerette des bacs type Diamond (DIN 30760) ainsi que pour la préhension par tourillons des 4 roues ou tout autre système !
- Pour plus de renseignements, veuillez vous référer aux instructions de montage du fabricant.

5. Rééquipement en pièces supplémentaires

- En cas de rajout d'équipement, par exemple un montage de serrure, il ne faudra utiliser que les pièces d'origine du fabricant. De plus, les réparations ne peuvent être effectuées que par des personnes habilitées par le fabricant.
- Pour plus de renseignements, veuillez vous référer aux instructions de montage du fabricant.

6. Vérifications

- Avant chaque vidage ou au minimum une fois par an, il faudra procéder aux vérifications nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement des AWB. Ceci englobe la bonne fonctionnalité des systèmes de préhension, l'état des roues et leur fixation, les freins, les charnières de couvercle et lorsqu'il s'agit des conteneurs à déchets avec couvercle bombé, le fonctionnement correct de la sécurité enfants selon DIN EN 840-6.
- Le conteneur à déchets doit être remplacé s'il présente des dommages au niveau du système de préhension, il ne pourra plus être vidé.
- En cas de défaut sur les roues, leur fixation, ou sur leurs freins, effectuez une réparation sans tarder avant la mise en service du conteneur à déchets.
- Les conteneurs à déchets AWB avec un couvercle bombé équipés d'une sécurité enfants (couvercle sécurisé, couvercle dans le couvercle, sécurité par deux boutons ou à ressort) seront examinés quant à leur bon fonctionnement sécuritaire. Le couvercle sécurisé doit pouvoir s'ouvrir facilement et la distance de sécurité de 181 mm avant la fermeture manuelle complète du couvercle doit être garantie.
- Dans le cas où la sécurité enfants serait hors service, le conteneur à déchets doit immédiatement être retiré, réparé ou remplacé.

7. Stockage et transport

- Le déchargement des conteneurs à déchets doit s'effectuer avec soin. Il faudra éviter de les laisser tomber du véhicule sur le sol, que ce soit individuellement ou empilés.
- En cas d'entreposage des conteneurs à déchets, il faudra éviter une charge trop importante sur les roues et les nervures d'empilage. Le stockage des piles sur une longue période n'est pas recommandé.
- Les nervures d'empilage sur les conteneurs à déchets ne sont pas conçues pour le stockage en continu à long terme. La durée de stockage en continu des piles avec une charge maximale ne doit pas excéder plus de 3 mois. Au-delà de ce délai, des défauts visibles peuvent apparaître, tels que déplacement des nervures d'empilage et des surfaces latérales des conteneurs. Cependant, les fonctionnalités et les caractéristiques seront préservées pour une durée de stockage des piles n'excédant pas 6 mois.

- En ce qui concerne le stockage empilé en plein air, il faudra protéger les conteneurs à déchets contre l'eau de pluie ou la neige. Ici, il faudra donc veiller par des moyens appropriés à ce que non seulement le conteneur supérieur soit fermé par un couvercle mais également à ce que l'eau ne s'infilte pas dans les conteneurs inférieurs. Un conteneur à déchets rempli d'eau dépassera considérablement la charge maximale admissible.

8. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- L'emplacement et le positionnement du conteneur à déchets doivent se faire sur une surface plane et stable!
- Ne pas mettre la tête à l'intérieur du conteneur à déchets!
- Notamment pour le conteneur à déchets à 4 roues AWB:
 - Ne pas se pencher au-dessus du conteneur et en aucun cas mettre la tête à l'intérieur!
 - Ceci est notamment valable pour des conteneurs à couvercle bombé étant donné qu'ils sont équipés de ressorts permettant au couvercle ouvert de se refermer automatiquement
 - Ceci est également valable si le conteneur à déchets est bloqué en position ouverte ou semi-ouverte et également s'il dispose d'une sécurité enfants selon EN 840-6!
- Ne pas s'y asseoir ni s'y tenir debout!
- Ne pas surcharger - Risque de basculement (blessures, dommages possibles)!
- Ne transporter le conteneur à déchets AWB que lorsque le couvercle est fermé!
- Ne vider le conteneur que lorsque le couvercle est bien à plat et fermé!
- Attention en cas de déplacement si le terrain est en pente!
- Ne pas placer à proximité du feu, d'un barbecue ou d'une source de chaleur!
- Ne pas installer sur un terrain en pente (pente maximale de 8%)!
- Le cas échéant, actionner le freinage centralisé ou les deux freins sur roues du conteneur. Bien vérifier leur fonctionnement notamment en cas de terrain en pente!



9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.1 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 2 roues (AWB) jusqu'à 400 l

Défauts	Conséquences	Dépannage
- Fissures dans les parois du conteneur.	- Les déchets/liquides peuvent s'échapper.	- Remplacement de la cuve.
- La collerette est fissurée ou est endommagée (Pièce de sécurité).	- Le conteneur ne peut pas être accroché sans risque au lève-conteneur de la benne. Il existe le risque de blesser les ripeurs ou les personnes autour par un conteneur qui se décroche lors du vidage. - Risque de blessures par les arêtes vives et pointues.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement de la cuve.
- Le couvercle est fissuré ou est endommagé.	- Risque de blessures par les arêtes vives et pointues. - Des moisissures peuvent s'échapper notamment si déchets organiques. - Mauvaises odeurs.	- Remplacement du couvercle.
- Embout de charnière arraché d'un côté.	- Problèmes lors du vidage par l'instabilité d'un couvercle mal fixé. - Détachement du couvercle lors du vidage et risque de blessures pour les ripeurs ou les personnes autour.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement du couvercle.
- Roue(s) défectueuse(s).	- Le conteneur ne se laisse plus déplacer facilement (en tirant ou en poussant)	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement roue/roues.
- Axe de roue déformé.	- Le conteneur ne se laisse plus déplacer facilement (en tirant ou en poussant)	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement axe de roue.

Consignes d'utilisation pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables AWB



9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.2 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 4 roues (AWB) jusqu'à 1100 l

	Conséquences	Dépannage
- Fissures dans les parois du conteneur	- Les déchets/liquides peuvent s'échapper.	- Remplacement de la cuve.
- La collerette est fissurée ou est endommagée (Pièce de sécurité).	- Le conteneur ne peut pas être accroché sans risque au lève-conteneur de la benne. Il existe le risque de blesser les ripeurs ou les personnes autour par un conteneur qui se décroche lors du vidage. - Risque de blessures par les arêtes vives et pointues.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement de la cuve.
- Les tourillons de préhension sont fissurés ou endommagés (Pièce de sécurité).	- Le conteneur ne peut pas être accroché sans risque au lève-conteneur de la benne (risque de chute). - Risque de blessure.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement des tourillons.
- Le couvercle est fissuré ou est endommagé.	- Risque de blessures par les arêtes vives et pointues. - Des moisissures peuvent s'échapper notamment si déchets organiques.	- Remplacement du couvercle.
- Système de freinage centralisé défectueux.	- Le conteneur ne se laisse plus déplacer facilement (en tirant ou en poussant). - Les roues ne répondent plus ou mal au frein et le conteneur peut partir non sécurisé de son emplacement.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement des roues - Réglage des roues, si possible. - Echange ou remplacement des pièces du système de freinage centralisé.
- Freins sur roues défectueux.	- Le conteneur ne se laisse plus déplacer facilement (en tirant ou en poussant). - Les roues ne répondent plus ou mal au frein et le conteneur peut partir non sécurisé de son emplacement.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement des roues défectueuses. - Réglage des roues, si possible.
- Roue défectueuse.	- Le conteneur ne se laisse plus déplacer facilement (en tirant ou en poussant).	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement des roues défectueuses.
- Blocage directionnel défectueux.	- Le blocage directionnel ne s'emboîte pas et le guidage du conteneur ne s'effectue mal ou plus.	- Remplacement du système de blocage directionnel.

9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.3 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 4 roues (AWB) jusqu'à 1100 l – Couvercle plat

Défauts	Conséquences	Dépannage
- Charnière défectueuse/arrachée.	- Problèmes lors du vidage par l'instabilité d'un couvercle mal fixé. - Détachement du couvercle lors du vidage et risque de blessures pour les ripeurs ou les personnes autour.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement du couvercle. - Remplacement de la cuve. - Remplacement des charnières.

Consignes d'utilisation pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables AWB



Gütegemeinschaft
Abfall- und Wertstoff-
behälter e.V., Köln

9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.4 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 4 roues (AWB) jusqu'à 1100 l – Couvercle bombé

Défauts	Conséquences	Dépannage
- Positionnement couvercle défectueux.	- Problèmes lors du vidage par l'instabilité d'un couvercle mal fixé. - Détachement du couvercle lors du vidage et risque de blessures pour les ripeurs ou les personnes autour.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement des pièces défectueuses.
- Tourillons pour l'ouverture du couvercle (défectueux ou manquants).	- Problèmes lors du vidage - Couvercle déformé ou impossible d'ouvrir. - Conteneur entier peut être endommagé (Couvercle, cuve...).	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacer les tourillons pour l'ouverture du couvercle ou les pièces manquantes.
- Barrette pour la protection des doigts (arrachée ou manquante).	- Risque de blessures en se coinçant les doigts entre couvercle et cuve.	- Remplacement de la barrette ou montage si absente.

9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.5 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 4 roues (AWB) jusqu'à 1100 l – Couvercle bombé avec couvercle dans le couvercle DiD

Défauts	Conséquences	Dépannage
- Charnière défectueuse/arrachée.	- Problèmes lors du vidage par l'instabilité d'un couvercle mal fixé. - Détachement du couvercle lors du vidage et risque de blessures pour les ripeurs ou les personnes autour.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement du grand couvercle. - Remplacement du petit couvercle. - Remplacement des charnières.

9. Endommagements possibles des conteneurs/dysfonctionnement et dépannage

9.6 Conteneurs à déchets résiduels et recyclables à 4 roues (AWB) jusqu'à 1100 l – Couvercle bombé avec sécurité enfants

Défauts	Conséquences	Dépannage
- Pièces sécurité enfants défectueuses ou manquantes.	- Fonctionnement risqué. - Risque de blessures en se coinçant entre le couvercle et la cuve.	- Ne plus utiliser le conteneur. - Remplacement/montage des pièces défectueuses ou manquantes.